



## Compte-rendu Natura 2000 « L'Adour »

Comité de pilotage  
Le 8 décembre 2015 à 14h30, Saint-Sever

### Dates et lieux d'invitation :

8 décembre 2015 à Saint-Sever

### Liste de présence :

Institution Adour / Président du COPIL	Y. Lahoun
Institution Adour	A. Perrot
Institution Adour	F-X Cuende
Direction départementale des territoires et de la mer 40	G. Tarozzi
Commune de Nerbis	B. Pontarrasse
Commune de Candresse	J-L. Heitz
Commune de Saint-Jean de Marsaq	F. Ducournau
Communauté de commune du Pays grenadois/St Maurice sur l'Adour	J. Chopins
Commune de Grenade sur l'Adour	C. Consolo
Commune de Bordère et Lamensans / SIMAL	D. Labarbe
SEPANSO 40	G. Cingal
Commune d'Audon	P. Martin
Commune de Tercis les bains	R. Geneze
Bas Adour	R. Larrode
Direction départementale des territoires et de la mer 64	J-F. Sanyou
ONCFS 40	C. Barthe
Barthes Nature	M. Hediard
DREAL Aquitaine	S. Schiano
Commune de Boucau	M-A Thebaud
Commune de Saint-Jean de Lier	J. Le Gonne
SIPBAMA	F. Gaillardon

## Accueil des participants

Le Président du Copil, M. LAHOUN, accueille les participants et installe la séance.

Il explique que ce Comité de pilotage va permettre de présenter les efforts d'animation du site réalisé en 2015. Cette année d'animation a notamment été marquée par l'invitation des équipes communales des 63 communes du site afin de leur apporter toutes les informations notamment par la distribution des Classeurs communaux.

2015, a également été une année de transition entre l'ancien et le nouveau programme de financement Européen dont dépend Natura 2000. Ceci a entraîné le ralentissement de l'animation et l'arrêt des possibilités de contractualisation. Ceci explique que cette année aucune réelle mise en œuvre concrète n'a pu être effectuée. Mais cela a permis de faire un bilan de l'avancée de la mise en œuvre du Docob et de définir un programme d'animation pour les années à venir.

Il présente ensuite l'ordre du jour du Copil :

**1/ Bilan de l'année 2015**

**2/ Lien entre le PLAGEPOMI et le Docob**

**3/ Perspectives d'animation pour l'année 2016**

La réunion est animée avec l'aide d'un diaporama (ci-joint).

### 1/ Bilan de l'année 2015

Anne Perrot présente les missions d'animation qui ont été confiées à l'Institution Adour :

1. Assister administrativement le Copil et son Président
2. Suivre la mise en œuvre du Docob
3. Mettre en œuvre les actions de communication
4. Mettre en œuvre les actions issues du Docob
5. Prendre en compte les enjeux Natura 2000
6. Participer au réseau des opérateurs / animateurs Natura 2000

Elle présente ensuite les actions qui ont été menées lors de la phase d'animation 2015 (voir diaporama) dont les principales sont :

- Rencontre des équipes communales
- Distribution des classeurs d'information aux communes
- Articulation avec les plans d'actions locaux et départementaux

Les participants demandent de mettre en ligne les classeurs d'information afin que tous les acteurs locaux y aient accès. Cela sera fait sur la page du site Natura 2000 l'Adour sur le site internet de l'Institution Adour.

Anne Perrot informe les membres du Copil qu'actuellement le dispositif administratifs ne permet pas de signer des contrats Natura 2000 mais que cela devrait rentrer dans l'ordre d'ici le printemps 2016.

Concernant les mesures agro-environnementales, l'Institution Adour a déposé un projet englobant le site Natura 2000 ainsi que les parcelles agricoles en périphérie de celui-ci. Le projet a été accepté par la Région mais en 2015 les mesures étaient ouvertes seulement sur la zone stricte du site Natura 2000 (soit 30ha divisés en plusieurs petites parcelles). Au regard de ces surfaces, les effets attendus ne permettant pas d'être significatifs aucune animation n'a été menée. Il semble que pour 2016 les

conditions d'éligibilité soient les mêmes et empêchent donc la signature de mesures agro-environnementales en bord d'Adour (excepté sur le site Natura 2000 des Barthes de l'Adour)

## **2/ Lien entre le PLAGEPOMI et le Docob**

François-Xavier Cuende présente les actions du PLAGEPOMI qui ont un lien avec les objectifs du site Natura 2000 (voir diaporama).

Plusieurs interventions quant à une éventuelle interdiction de pêche pour la sauvegarde d'espèces la limitation du silure ont lieu.

Anne Perrot rappelle que cela n'est pas du ressort de Natura 2000 et que la présentation est faite pour identifier les actions proposées dans le PLAGEPOMI qui pourraient être mise en œuvre à travers les actions du Docob.

## **3/ Perspectives d'animation en 2016**

Anne Perrot présente le bilan des actions prioritaires inscrites au Docob et celles qui ont déjà été mise en œuvre.

Elle présente ensuite les propositions d'actions pour 2016 (Voir diaporama) :

- Restauration de frayères
- Mise en œuvre d'une démarche d'amélioration des discontinuités de l'habitat de l'Angélique des estuaires à l'issue de l'étude menée en 2014
- Etude concernant la Loutre et le Vison d'Europe : complément d'inventaire et transparence des infrastructures routières
- Méthodologie pour la mise en œuvre des actions de restauration de la ripisylve et la restauration de la diversité physique du cours d'eau
- Lancement de la réflexion sur les espèces invasives.

Marine Hédiard rappelle qu'une étude sur la transparence des infrastructures routières avait été réalisée lors de l'élaboration du Docob.

Anne Perrot propose donc de mettre en œuvre une action pour la prise en compte de cette étude et identifier les travaux qui pourraient être menés (contact avec les propriétaires concernés)

Les membres du Copil demandent comment réaliser une action concernant les espèces invasives.

Anne Perrot rappelle que c'est une question récurrente sur l'ensemble de l'Adour. Malheureusement le financement des actions de lutte ne seront plus financées que sur des zones où un enjeu fort de biodiversité est vérifié.

➤ Yves Lahoun conclut cette séance en remerciant les membres du Copil pour leur présence et leur participation.